

SECTION DE LA MOSELLE

DECLARATION LIMINAIRE CAPL LISTE D'APTITUDE C en B 2014

Madame la Présidente,

La CAP locale réunie ces **12 et 13 novembre 2013** va examiner les candidatures des agents ayant postulé à la liste d'aptitude de C en B au titre de l'année 2014.

F.O.-DGFIP constate que, malheureusement, le nombre de candidats est en nette diminution cette année par rapport aux dossiers recensés l'année dernière. Un véritable vent de panique a saisi les candidats suite à la réunion organisée par la direction le 7/10/2013.

Les chiffres pour la MOSELLE en sont la démonstration :

- **Au titre de 2014 :**
164 agents ont fait acte de candidature
(100 agents filière gestion publique et 64 agents filière fiscale)
- **Au titre de 2013 :**
213 agents ont fait acte de candidature
(137 pour la FGP et 76 pour la FF)

Résultat : 49 candidatures en moins cette année

La cause en est évidente : les nouvelles modalités d'affectation des promus, notamment de ceux qui originaires de la gestion publique, ne sont pas un progrès social, loin de là.

Nous rappelons dans cette CAPL que **F.O.-DGFIP**, seul, avait revendiqué lors des discussions avec la Direction Générale le maintien du « *droit au retour* », c'est-à-dire l'affectation dans le département d'origine des agents C promus B soit par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude.

Ce dispositif existait dans la FGP jusqu'à l'année dernière. Il a permis la promotion sociale de nombreux collègues et notamment de mères de familles pour qui la mobilité forcée constitue naturellement un frein. **F.O.-DGFIP** revendique toujours cette garantie et son extension à l'ensemble des agents des Finances Publiques quelle que soit leur filière d'origine.

La Direction Générale des Finances Publiques est restée sourde à cette revendication.

En effet, dès lors qu'un agent de catégorie C, promu B, participe au mouvement de mutation, son emploi en catégorie C est libéré et pourvu par mutation. En cas de refus, la seule solution retenue par l'administration est le reversement ALD(Agent à la disposition) en catégorie C du département.

Tout est donc mis en œuvre pour que les agents des Finances Publiques renoncent à ce mode de recrutement statutaire. Nous n'osons pas imaginer que l'administration profite de la nette diminution des possibilités offertes par le plan de qualification (baisse du volume de promotions que FO condamne) pour dissuader de postuler un nombre toujours croissant d'agents.

F.O.-DGFIP dénonce la politique de régression sociale sans précédent que constituent ces modalités d'affectation.

Mobilité forcée, gain de rémunération ridiculement peu élevé, voire frais de double résidence, c'est là la traduction de l'engagement du Directeur Général du "gagnant-gagnant " avancé lors de la fusion.

Chaque agent en mesure aujourd'hui la traduction concrète.

C'est pourquoi, **F.O.-DGFIP** revendique toujours que tous les agents promus de C en B, par concours interne ou liste d'aptitude, aient la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine.